

---

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres afférents au CM : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mil dix-neuf, et le 22 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mmes. Brigitte COLLIOT, Marie-Laure FORNIES  
MM. Alexandre ARUS, Christophe LOMANTO, François MICHALIK, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Richard ROULAND

Absents excusés : Mme. Anne-Marie HARTARD, MM. Michel ATTINETTI, Grégoire CHAUDRON,  
Pascal HAMMAN, Henri-Louis VINCLER, Jonathan ZYDKO

---

### **0. COMMUNICATIONS**

Le Maire présente à l'assemblée un devis d'entreprise relatif à la reconstruction de la partie dégradée du mur de soutènement longeant en contrebas le parking de la salle des fêtes. L'option proposée consiste en la réalisation d'un talutage visant à amoindrir la poussée des terres, la finition étant assurée le long de la route départementale au moyen d'éléments de soutènement préfabriqués. Le devis est arrêté à 40 657 € H.T. L'affaire fera l'objet d'une mise en concurrence. Considérant l'impérieuse nécessité de prévenir le risque d'effondrement, le Conseil Municipal propose d'inscrire une ligne de dépense au budget primitif 2020.

Suite à la présentation faite en mairie par l'Association Française de Premiers Répondants, les volontaires en matière de secourisme sont informés qu'une journée entière de formation leur sera dédiée le samedi 25 janvier 2020.

Le Maire fait savoir que l'aire de covoiturage en bordure d'autoroute sera ouverte aux automobilistes après que la pose des portiques d'entrave à l'accès des poids lourds ou caravanes ait été réalisée.

Les travaux sur l'emprise du lotissement ont été entamés par NEXITY. Cette opération sera l'occasion d'enfouir la ligne électrique surplombant le site et également le réseau téléphonique, le tout aux frais du lotisseur.

Il est rappelé que la Fête de St-Nicolas se déroulera le dimanche 8 décembre à partir de 14 heures, avec un spectacle de magie à l'attention des petits.

L'inauguration des travaux d'aménagement des usoirs de la Rue Principale et des abords de la fontaine est programmée le samedi 7 décembre 2019 à 10 h 30.

### **1. LOTISSEMENT LE CLOS DES MIRABELLIERS – SERVITUDE A CONCLURE AU PROFIT D'ENEDIS**

Le projet de lotissement « le Clos des Mirabelliers » projeté au lieudit la Grande Corvée fait l'objet d'un arrêté modificatif en date du 20 juin 2019, qui ne remet pas en cause la durée originelle de validité du permis initial.

Dès l'origine et comme rappelé lors des délibérations du 17 juin 2016 et du 11 octobre 2019, l'enfouissement de la ligne électrique aérienne sera mis à la charge du lotisseur, l'interlocuteur d'ENEDIS demeurant toutefois la commune.

Les parcelles n° 141 et 94, à vocation agricole, sises en section n° 5 du ban communal seront, de par leur proximité, directement impactées par le projet.

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour comparaître à la signature des conventions portant servitude de passage pour les réseaux électriques aériens et souterrains concernés dans les parcelles citées. Une compensation financière unique et forfaitaire de 20 € est prévue au titre de cette occupation.

## **2. ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR – CONTRAT DE MAINTENANCE**

En application de l'obligation légale visant prochainement l'ensemble des bâtiments publics, un défibrillateur sera prochainement installé en façade du complexe immobilier mairie / salle des fêtes / musée.

Un contrat de maintenance est proposé par le fournisseur, moyennant un coût de 99 € H.T. payable à chaque échéance. Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour la signature dudit contrat de maintenance.

## **3. REPARTITION DES FRAIS INTERCOMMUNAUX EGLISE ET CIMETIERE**

Le Conseil Municipal rencontre la Municipalité de Bannay, afin de procéder à l'analyse des dépenses intercommunales.

Le décompte des charges habituelles de fonctionnement s'établit comme suit pour 2018 / 2019 :

Fonctionnement église et cimetière :

<b>TOTAL :</b>		<b>6943,01 €</b>	à répartir entre :	
<b>VARIZE-VAUDONCOURT</b>	<b>490</b> habitants :	6943,01	x 490 / 560	= <b>6075,13 €</b>
<b>BANNAY</b>	<b>70</b> habitants :	6943,01	x 70 / 560	= <b>867,88 €</b>
Total	<b>560</b> habitants			<b>6943,01 €</b>

Participation de la Commune de BANNAY à l'extension du cimetière, **soldée**

<b>MONTANT TOTAL A VERSER PAR LA COMMUNE DE BANNAY</b>	<b>867,88 €</b>
--	-----------------

La répartition est adoptée à l'unanimité.

Il est convenu par ailleurs qu'une contribution de 18 euros par enfant sera appelée au titre de la participation de quinze enfants domiciliés à Bannay au spectacle de St-Nicolas et à la distribution de friandises. Les commensaux éventuels s'acquitteront d'un don de 18 euros.

La séance est levée à 20 h 50.

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT le 22 novembre 2019.  
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

F. ROGOVITZ

Rappel des points à l'ordre du jour :

0. Communications
1. Lotissement « le Clos des Mirabelliers » - Servitude à conclure au profit d'ENEDIS
2. Acquisition d'un défibrillateur – Contrat de maintenance
3. Répartition des frais intercommunaux église et cimetière

Emargement des participants :

Alexandre ARUS	Michel ATTINETTI (absent)
Grégoire CHAUDRON (absent)	Brigitte COLLIOT
Marie-Laure FORNIES	Pascal HAMMAN (absent)
Anne-Marie HARTARD (absent)	Christophe LOMANTO
François MICHALIK	Rémy RESLINGER
Franck ROGOVITZ	Richard ROULAND
Henri-Louis VINCLER (absent)	Jonathan ZYDKO (absent)